



Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de délégués présents : 09
Nombre de procuration : 4
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 09/12/2024

Délibération n° 2024/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

PRESENTS

M. Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)
M. Patrick VERGNES (ESCLAGNE)
M. Jean-Claude BREIL et M. VIDAL Gilbert (DREUILHE)
M. Yves LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)
M. Manuel LEAL et Christophe DRELON (LERAN)
M. Michel MORELL (REGAT)
M. Pascal SERRE (TABRE)

PROCURATION

M. Serge CHAUSSONNET à Serge LAGRANGE
Mme Catharina BLOMMERDE à M. Pascal SERRE
M. Régis ROULIN à M. Michel MORELL
Robert BELLECOSTE à M. LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)

ABSENTS

M. Jean-luc REBOLLAL (ESCLAGNE)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour une réhabilitation des canalisations au titre de la DETR 2025

Monsieur le président expose à l'assemblée que suite à un important mouvement de terrain au niveau du réservoir de tête à Laroque d'Olmes, des importantes fissures actives ont été constatées sur le radié et la cuve, il faut donc un renforcement. Une étude géotechnique est prévue en amont des travaux afin d'étudier la nature du sol au premier trimestre 2025

Monsieur le président informe les membres du bureau qu'une réhabilitation complète des canalisations de distribution à l'intérieur du réservoir et d by-pass est nécessaire afin de

permettre la continuité de l'alimentation. Durant les travaux et les interventions de nettoyage annuelle et remplacement des appareils hydrauliques (altimétrique + limiteur de pression). La réhabilitation des échelles d'accès à la cuve et à l'intérieur des réservoirs est également nécessaire pour la sécurité.

Il est proposé au bureau :

- d'adopter le projet de renforcement du réservoir de tête à Laroque d'olmes
- d'adopter le projet de réhabilitation des canalisations de distribution du réservoir de tête et du bypass à Laroque d'Olmes
- d'adopter le projet de réhabilitation des accès à la cuve
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2025

Le coût de l'extension de réseau d'eau potable est estimé à 47 592 € HT.

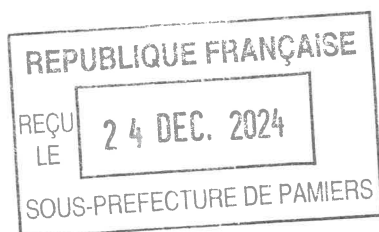
Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Prévu HT		demandé
Renforcement et réhabilitation	224 641.74€	Subvention DETR 30% avec un plafond de dépenses de 30 000 €	67 392.52€ donc 30 000€
		Autofinancement	194 641.74€
TOTAL			224 641.74€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical

- DECIDE d'adopter les dispositions précitées.
- ADOPTE à l'unanimité des membres
- AUTORISE le président à signer les actes à intervenir

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERS : 23/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.